

**Mise en place
d'un accord
d'intéressement : quels
dispositifs choisir ?**

**PEI PERCOLI :
les atouts gagnant
pour tous !**

Votre accord d'intéressement

La branche **Optique-Lunetterie de Détail** a conclu un accord d'intéressement facultatif, vous permettant de déployer simplement ce dispositif dès lors que vous employez au moins un salarié, si vous le souhaitez.

[Accéder à l'accord
d'intéressement
et au modèle de
décision unilatérale](#)

Afin de bénéficier pleinement des avantages sociaux et fiscaux, le dispositif d'intéressement doit être adossé à un **Plan d'Épargne Interentreprises** (épargne à moyen terme) et/ou à un **Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises** (épargne à long terme).

79%*

des dirigeants
d'entreprises
estiment que cela
améliore leur
attractivité et
contribue également
à motiver leurs
salariés.

Pour vous, chef d'entreprise :

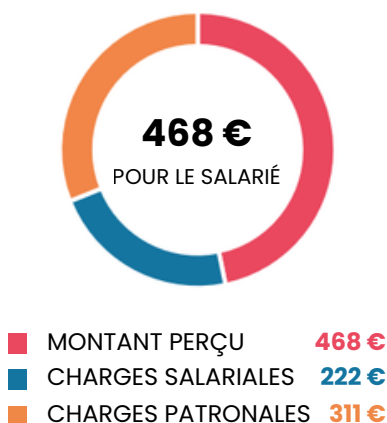
- Bénéficier d'une fiscalité allégée,
- Récompenser et fidéliser vos collaborateurs,
- Simplifier vos démarches avec des offres négociées auprès d'opérateurs sélectionnés pour vous.

Pour vous, votre conjoint collaborateur et vos salariés :

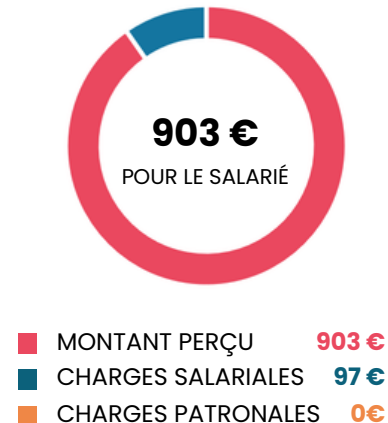
- Épargner dans un cadre fiscal et social avantageux,
- Financer plus facilement des projets de vie,
- Préparer sereinement la retraite.

La preuve par l'exemple : Budget de 1000 € alloué à un salarié

PRIME CLASSIQUE



INTÉRESSEMENT AFFECTÉ À UN PEI / PERCOLI



Hypothèse d'une entreprise de moins de 250 salariés bénéficiant d'un forfait social à 0% sur l'intéressement.

Les charges appliquées peuvent être susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation :

- charges patronales (45 %),
- charges salariales : cotisations salariales (15 %), CSG-CRDS (9,70 %) et IR (11 % après abattement de 10 %).

* Source : AFG - étude Opinionway - Les français et l'épargne salariale - Janvier 2025

Un accompagnement dédié aux entreprises de votre branche

La branche a négocié deux partenariats dédiés vous permettant d'accéder à :

- des solutions clé en main, (et notamment des PEI* et PERCOLI**)
- adaptées aux enjeux du secteur de l'Optique-Lunetterie,
- simples et rapides à mettre en place.

Bénéficiez d'un audit gratuit et personnalisé

Contactez **Malakoff Humanis** ou **Natixis Interépargne** pour bénéficier d'un audit gratuit et optimiser la mise en place de vos dispositifs d'épargne salariale.



- 1er acteur en santé et prévoyance collective
- 40% de la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO
- Groupe paritaire et mutualiste à but non lucratif
- Plus de 50 ans d'expérience dans la gestion de l'épargne salariale.



Du lundi au vendredi de 9h à 18h
01 56 03 30 17

[Prendre rendez-vous en ligne](#)



- Filiale du groupe BPCE
- 55 années d'expérience
- Pionner des investissements RSE, leader de l'investissement solidaire



Allo Experts, du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h - **02 31 07 72 77**

Vous êtes client d'un établissement du groupe BPCE ? (Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Coopératifs, Banque Palatine)

N'hésitez pas à contactez votre conseiller habituel.

[Contactez-nous](#)

*Plan d'Épargne Interentreprises

**Plan d'Épargne pour la Retraite Collective Interentreprises

EPSENS, agissant sous le nom commercial Malakoff Humanis Epargne - Entreprise d'investissement agréée par l'ACPR sous le code banque 11 383 et régie par les articles L.531-4 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme au capital social de 21 147 881,60 € - Immatriculée au RCS de Paris sous le n°538 045 964 - Siège social : 21 rue Laffitte - 75009 PARIS - epargne.malakoffhumanis.com

NATIXIS INTERÉPARGNE - Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 8 890 784 Euros, immatriculée au RCS Paris sous le numéro B 692 012 669. Siège social : 59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris